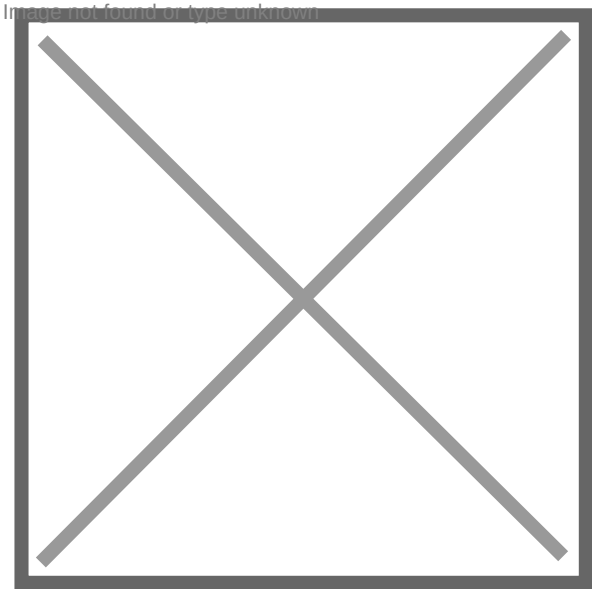




Faillite personnelle professionnelle

Par **ilona69**, le **23/07/2011 à 20:37**

Bonjour,rnrnJ'ai eu une entreprise (SARL) liquidée en novembre 2006.rnJ'ai ensuite été mis en faillite personnelle en novembre 2009.rnrnJe n'ai jamais eu de contact avec aucuns créanciers (surtout d'ordres professionnels).rnrnL'examen de la clôture de ma liquidation judiciaire en prévu pour mai 2012 (soit presque 6 ans après la liquidation prononcée).rnrnJ'ai peur de devoir avoir comme obligation de rembourser les créanciers de ma société après l'examen de cette clôture. rnrnLes créanciers ne m'auraient'ils pas déjà réclamés leurs dus? depuis la liquidation et ma mise en faillite personnelle? ou bien sont'ils dans l'obligation d'attendre l'examen de cette clôture.rnrnMerci pour toutes vos réponses.

Par **JACK67**, le **30/07/2011 à 15:38**

Bonjour,rnIl y a un truc que je ne comprends pas. Ta SARL est liquidé, donc n'existe plus. Etais tu caution? a quelle hauteur? quelle est la taille de gouffre que tu as laissé a tes créanciers?rnJe suis également chef d'entreprise, J'ai un client qui m'a cherché 24K€ de marchandise le jeudi et a été liquidé le lundi suivant, résultat j'ai rien pu récupérer car bien sûr son stock lors de ma visite avait disparu. Au mois de décembre 2010 c'est pareil un autre se met en redressement judiciaire, résultat des courses un trou de prêt de 80K€ dans ma trésorerie qui m'on amené au redressement judiciaire également.rnAujourd'hui en période d'observation, je vis un calvaire, non pas par manque d'activité, ce sont les banquiers qui mettent 15 jours à encaisser des traites remis à l'encaissement et 7 jours pour un chèque. Comment survivre dans ce pays?rnAlors que je paye "au cul du camion" et bien souvent en avance à cela rajoute le délai de paiement des clients (50 jours moyen). En France on crée des lois (LMEE), mais tout de suite des dérogations derrière, à quoi bon?rnJ'imagine les nuits et les jours que tu passes, sans parler de l'environnement "privé" qui lui n'a rien demandé.

Je lance un appel: contre qui le dirigeant peut il se retourner face aux divers harcèlements des organismes qu'il subit?
Avis aux lecteurs.

Par **natachaclaralola**, le **04/04/2014 à 10:38**

Bonjour je suis dans le même cas!!
Ouverture en 2009 de la liquidation judiciaire puis faillite personnelle fin 2011. Nous sommes en 2014 et la clôture n'est toujours pas faite.
J'aimerais bien savoir si pour vous la clôture a enfin eu lieu et que s'est-il passé au point de vue personnel?
Auriez-vous la gentillesse de partager votre expérience avec moi car nous sommes pommés!!!
Merci d'avance!